

Paysan breton page internet consultée le 4 novembre 2014 EDITORIAL " | Article n°15681

## Liberté

par Didier Le Du

« Je m'installe pour être libre ». Jusqu'à une dizaine d'années, la formule faisait florès dans la bouche des jeunes candidats à l'installation. Ceux qui prêtent l'oreille aux motivations qui portent la nouvelle génération à choisir le métier d'agriculteur auront remarqué que cette expression ne revient plus en boucle comme par le passé. Illustration que cette liberté est définitivement acquise ou que cette liberté est un trompe-l'œil ?

Aujourd'hui, les jeunes mettent davantage l'accent sur « le parcours du combattant » à l'installation, sur les contraintes administratives, sur la difficulté pour obtenir le financement, sur le poids des charges. Se sentir ainsi accablé par les contraintes n'est pas excitant quand on s'apprête à entreprendre. Comme le répétait un chef d'entreprise accompli en s'adressant à des porteurs de projet : « Pour s'installer à son compte, il faut un peu de courage, un peu de chance et beaucoup d'inconscience ». Par inconscience, il faut comprendre ici la capacité à se débarrasser des craintes qui inhibent l'initiative. On s'approche là d'une certaine forme de liberté.

Les managers des entreprises modernes ont compris que la liberté est un levier d'innovation et de compétitivité. Des économistes accordent que l'Europe et l'Amérique du Nord qui ont la liberté comme fondement de leur Constitution disposent d'un avantage concurrentiel parce que leurs peuples jouissent d'une latitude de pensée et d'action. Contrairement aux puissances émergentes où les populations qui suffoquent sous le joug de l'arbitraire sont de bons copistes, mais seraient handicapées dans le domaine de la créativité. Des agriculteurs qui estiment ne plus avoir champ libre sauront-ils encore aller de l'avant demain ?

<http://www.paysan-breton.fr/images/upload/img/141031malo.jpg>





Annexe II

## UNE NOUVELLE PAC INDIGESTE - LA FDSEA 22 S'ASSOCIE A L'ACTION REGIONALE



### PAS DE REGLE = PAS DE CONTROLE !

Ce que les agriculteurs découvrent sur la réforme de PAC nous laisse sans voix.

D'une part, Paris va **inciter à l'abattage des haies**, à l'arrêt des programmes de plantations très bien suivi par les agriculteurs bretons et à la mise en culture des prairies permanentes au printemps 2015, avec l'application de nouvelles mesures inadaptées ;

Mais la France et l'Europe **sacrifient également les fermiers**. Les fermiers qui viennent de reprendre du foncier derrière un autre fermier entre 2014 et 2015 n'auront pas droit aux aides pour les surfaces concernées. Leurs collègues qui reprennent derrière un propriétaire exploitant y auront droit. Cherchez l'erreur !

Toutes ces nouvelles mesures s'inscrivent de plus dans une logique connue depuis plus d'un an, de baisse récurrente des aides de la PAC à l'horizon 2019.

Et pour clôturer le tout, nous nous demandons **où se cache la simplification administrative** :

- ✓ nouveau RPG à valider,
- ✓ tracé des ilots culturaux à faire,
- ✓ tracé des SIE à réaliser,
- ✓ à faire avant le 15 mai, alors que toutes les règles ne sont pas encore calées !

Avec des **crises qui se succèdent** dans bon nombre de filières, une **baisse des aides de la PAC** à l'horizon 2019, **ceci est inacceptable** d'autant que la profession est toujours **dans l'attente de réponses concrètes** sur :

1. La simplification, la ré-humanisation et la baisse de la pression des contrôles ;
2. La sortie des BV dits « en contentieux » ;
3. Les modalités d'application du programme Directive nitrates ;
4. La classification des cours d'eau, après des inventaires décriés des zones humides ;
5. La gestion des installations ;
6. La mise en œuvre des aides pour la modernisation des exploitations ; ....

### STOP, RETROUVONS LA RAISON !

Nous demandons, au 1<sup>er</sup> Ministre et au Ministre de l'Agriculture d'ajuster toutes ces nouvelles règles pour en limiter les effets pervers et faciliter leur mise en œuvre.

Ne vous contentez pas de répondre : « C'est l'Europe, on ne peut pas faire autrement... », car la France sait très bien faire du franco français, notamment en matière d'environnement !

Sans réponse rapide de l'Etat :

- ✓ nous organiserons dans les prochains jours une action pour **MANIFESTER LE RAS LE BOL DU MONDE PAYSAN** avec la mise en œuvre irréaliste de la nouvelle PAC (notamment).
- ✓ les agriculteurs sont invités, avec l'appui du réseau syndical, **A BLOQUER TOUS LES CONTROLES** tant que les règles de la nouvelle PAC ne seront pas clairement précisées !

### **PRECISION SUR LE BLOCAGE DES CONTROLES :**

Les agriculteurs sont invités au refus des contrôles. Il est essentiel qu'ils n'engagent pas leur responsabilité individuelle et sollicite donc l'appui des syndicats locaux et/ou cantonaux.

Il s'agit d'une action collective et solidaire. Ce n'est pas à l'agriculteur individuellement de refuser mais au réseau de venir en soutien pour bloquer toute possibilité de contrôle.

Contacts presse : Hervé MOEL – vice-président de la FDSEA 22 – 06 62 88 24 05

JA 22 – 02 96 79 22 42

FDSEA 22 et JA 22 – BP 30560 – 22195 PLERIN – 02 96 79 22 32

Rennes le 6 novembre 2014



Lettre ouverte au Ministre de l'agriculture

Monsieur le Ministre,

Un dessin particulièrement violent est paru dans l'hebdomadaire « Paysan breton » du 31 octobre 2014 (pièce jointe n°1). Ce dessin est, ni plus ni moins, une incitation au meurtre car on y voit un agent sans vie dans une situation de contrôle avec un commentaire bienveillant de deux gendarmes.

Les agents du MAAF exerçant des missions de contrôles dans les exploitations agricoles sont des agents de l'état chargés de veiller au respect des différentes réglementations soit au titre de la conditionnalité soit au titre des installations classées. Ces agents exercent leurs missions dans un climat de plus en plus délétère entretenu par certains médias et professionnels qui n'ont qu'un but discréditer l'action de l'Etat pour mieux échapper aux réglementations.

De plus, les propos ambigus tenus par le préfet de la région Bretagne, à qui vous avez confié une mission pour assouplir les contrôles, comme « *les administrations puissent mieux jouer un rôle de conseil* » (Ouest France du 03/11/2014) ou encore « *accompagner les agriculteurs dans une logique de partenariat* » (Le Figaro du 01/11/2014) sont de nature à tromper les professionnels sur l'objet des contrôles que votre ministère doit faire réaliser.

Pour le SNUITAM-FSU, le silence assourdissant du ministre de l'agriculture sur la thématique du dénigrement des contrôles doit donc cesser au plus vite.

**L'assassinat de deux contrôleurs le 02 septembre 2004 en Dordogne n'aura-t-il servi à rien ?  
Faudra-t-il d'autres drames pour que vous défendiez enfin les agents ?**

Solennellement, le SNUITAM-FSU vous demande de prendre, lors de vos prochaines communications dans les médias et devant les professionnels, un positionnement très clair quant au caractère réglementaire et donc incontournable des contrôles au titre de la conditionnalité ou des installations classées. Une note aux préfets et directeurs des services déconcentrés de l'Etat serait aussi nécessaire. Je vous rappelle que les fonctionnaires sont chargés d'appliquer les lois votées par les représentants légitimes du peuple. En aucun cas les contrôleurs n'appliquent leurs propres règles comme le laisse entendre certains représentants des agriculteurs. La légitimité des contrôleurs doit être rappelée avec force.

Dans l'attente, le SNUITAM-FSU encourage les contrôleurs à ne plus effectuer de contrôles dans les exploitations agricoles dans les conditions actuelles. De plus, le SNUITAM-FSU invite les agents à invoquer l'article 5-6 du décret du 28 mai 1982 sur le droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Vous êtes responsable pénalement de la sécurité de vos agents, il est hors de question que des agents de l'Etat mettent leur vie en péril encore moins s'ils n'ont pas le soutien plein et entier de leur ministre de tutelle.

Soyez assuré, Monsieur le ministre, de notre détermination syndicale

Jean-Claude Gautier

Secrétaire national

---

 SNUITAM-FSU  
DRAAF

 15 avenue de Cucillé  
35047 Rennes cedex  
Tél : 02 99 28 22 99

 @ : [snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)  
[www.snuitam-fsu.org](http://www.snuitam-fsu.org)



Annexes VI

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 01 DEC. 2014

Réf : CI 724485

Madame la Secrétaire nationale,

Plusieurs organisations syndicales ont récemment appelé mon attention sur la dégradation des conditions dans lesquelles les agents chargés des contrôles réalisent leur mission.

La nécessité de veiller dans de nombreux domaines au respect de la réglementation européenne constitue une spécificité importante de l'action du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Cela concerne la Politique Agricole Commune, mais aussi les missions relatives à la sécurité sanitaire, qu'il s'agisse de la santé et de la protection animale et végétale ou de la sécurité des aliments. Tout comme l'instruction administrative, les contrôles sur le terrain participent au respect par la France de ses obligations européennes. Ils contribuent également à la sécurité des consommateurs et des personnes travaillant en agriculture.

A ce titre, je considère donc que la réalisation des contrôles est au cœur des missions régaliennes de l'Etat. C'est pourquoi, je souhaite assurer les agents chargés de leur réalisation de mon soutien, ainsi que de l'appui de mes services.

J'ai demandé aux Préfets, dans un courrier du 5 novembre 2014, de porter une grande attention au bon déroulement des contrôles dans l'intérêt des agents publics comme dans celui des agriculteurs. Je leur ai également demandé que les incidents de contrôle soient systématiquement rapportés au Secrétariat général du MAAF. A cet effet, les modalités pratiques de signalement des incidents viennent d'être rappelées aux Directeurs régionaux et départementaux.

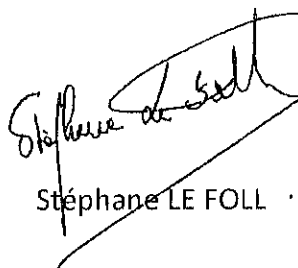
.../...

Madame Sylvie GUILLOU  
Secrétaire nationale du SNUITAM-FSU  
DRAAF Bretagne  
15, avenue de Cucillé  
35047 RENNES CEDEX 9

Par ailleurs, je sais que le contrôle peut être vécu avec appréhension tant par l'agriculteur contrôlé que par le contrôleur. C'est pourquoi, j'ai engagé un travail au niveau national dans le but de créer un climat de confiance renouvelé et d'accroître la sécurité des agents. J'ai confié ce travail à une mission conduite par Madame Frédérique MASSAT, Députée de l'Ariège, à laquelle participera Monsieur Jean-Paul BASTIAN, Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, et Madame Simone SAILLANT, Directrice Départementale des Territoires du Loiret. Elle formulera des propositions pour améliorer les conditions de réalisation des contrôles, notamment par une mutualisation des bonnes pratiques et une coordination des contrôles, et, lorsque c'est possible, pour simplifier les exigences réglementaires nationales. Les organisations syndicales seront naturellement auditionnées par la mission et tenues informées de ses propositions.

Enfin, j'ai demandé au Secrétariat général du ministère de piloter un groupe de travail interne associant les organisations représentatives du personnel. Dans l'immédiat, ce groupe poursuivra le travail engagé dans le cadre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel en l'élargissant à l'ensemble des questions de formation et d'accompagnement des agents. En outre, ce groupe de travail sera régulièrement tenu informé de l'avancée des travaux de la mission parlementaire. A l'issue de la mission, il travaillera à la mise en œuvre opérationnelle des recommandations qu'elle aura formulées.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire nationale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Stéphane LE FOLL